



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 24 octobre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Election au Conseil interdépartemental des pêches et des élevages marins

Par arrêté préfectoral du 21 octobre 2011, la liste des électeurs du Comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Orientales et l'Aude est close.

Cette liste est consultable du 24 octobre au 3 novembre dans les locaux de la Délégation à la mer et au littoral (1 rue des paquebots à PORT-VENDRES) et de la station de la Délégation (139 rue Pierre Curie à PORT LA NOUVELLE)

Toute contestation d'une décision de la commission électorale doit être introduite devant le tribunal administratif de Montpellier dans les 5 jours suivant l'affichage des listes, soit du 3 au 8 novembre.

Le dépôt des listes de candidats débutera le 3 novembre et se terminera le 30 novembre auprès de la commission électorale dont le siège est à la Délégation à la mer et au littoral de PORT-VENDRES.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Christine Petit

Tel ; 04 68 51 65 30